



DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

- (1) { ☒ OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
☐ PROLONGATION D'OUVERTURE
☐ OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE

(1) ☒ 1^{er} Groupe ☒ 2^{ème} Groupe

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e) Frayssé Laurie, présidente du comité des fêtes de Combrouze

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

- (1) ☒ à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le samedi 15 août 2026
le
le

à (3) place du village, Combrouze
jusqu'à 16/08 02 heures 00
à l'occasion de (4) la fête estivale

- (1) ☐ à tenir mon établissement ouvert { le
le
le

jusqu'à _____ heures

à l'occasion de (4) _____

A _____

le

Signature

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : 0

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques.

Article L. 3335-4 du code de la Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Colombiers

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,

Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Arrête :

Article 1^{er} : Mme Laurie FRAYSSÉ, présidente du C.F. de Combrouze est autorisé(e)

- (1) ☒ à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le 15 août
le 16 août } jusqu'à 02 heures 00
le groupe(s)

- (1) ☐ à tenir son établissement ouvert { le
le } jusqu'à _____ heures
le groupe(s)

à (3) sur la place du village de Combrouze

Article 2 : Dans le cas où le débit de boissons est fermé entre deux heures et sept heures,

Mme Laurie FRAYSSÉ, présidente du C.F. de Combrouze est tenu(e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (article L. 3341-4 du code de la Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

11 AOÛT 2026

Le Maire,

Le Maire,



Patrick ALCOUFFE

Accusé de réception en préfecture

012-211200688-20260811-ARDEB11082026-AR

Reçu le 13/08/2026

(3) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit
(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, ...

Exemplaire destiné au demandeur